



A Mesdames et Messieurs
les membres du Conseil communal
1002 Lausanne

Lausanne, le 25 mai 2022

Question n° 12 de M. Benoît Gaillard , déposée le 8 mars 2022 « Dispositifs et aménagements anti-chaueur sur la place de la Riponne »

Rappel

« La place de la Riponne est particulièrement exposée aux pics de température en été et peut devenir un îlot de chaleur urbain, alors qu'elle est au cœur de nombreuses activités de loisirs, de rencontre, de culture, de mobilité et évidemment de commerce. Il avait été indiqué que des aménagements temporaires seraient prévus si possible pour l'été 2022 afin d'atténuer ces problèmes en limitant le réchauffement de la place. Rafraîchir la ville appartient par ailleurs aux priorités municipales affichées dans le programme de législature ».

Préambule

Comme indiqué dans le Plan de législature 2021-2026, Lausanne se prépare au réchauffement climatique en mettant notamment en place des mesures qui permettent de lutter contre les îlots de chaleur dans les grands espaces du centre-ville.

La Municipalité a l'intention de développer, un outil de planification opérationnelle qui permettra de guider les projets centre-ville et de mettre en cohérence les projets de piétonisation et de requalification des espaces publics du centre-ville à l'horizon 2030¹. Cette feuille de route permettra de créer et de consolider une vision d'ensemble des réaménagements à venir, afin notamment de :

- définir un concept d'accessibilité multimodal au centre-ville, l'identification et la confirmation de nouvelles rues à piétonner ;
- définir les vocations des différents espaces publics du centre-ville, en fonction des attentes exprimées par la population : espaces de jeux pour les enfants, lieux pensés pour les adolescentes et adolescents, aires d'accueil des marchés et autres événements, espaces verts, zones de détente, etc. ;

¹ Préavis N° 2022 / 07 « Rues Vivantes II ».



- recenser les sites propices à un accroissement de la végétalisation, à une présence renforcée de l'eau ou encore à la désimperméabilisation des sols : **îlots de chaleur**, espaces fortement minéraux ;
- identifier les rues et places à requalifier en priorité pour assurer l'attractivité économique du cœur de ville en considérant les aspects liés à la fréquentation de l'activité commerciale, de la restauration, du tourisme et de l'hôtellerie, ainsi que l'accueil de marchés et manifestations ;
- définir les points d'attention pour mener une politique des espaces publics conciliant au mieux les attentes, parfois contradictoires, des habitantes et habitants, des commerçantes et commerçants et des usagères et usagers du centre-ville.

Les interventions planifiées dans le cadre de la démarche Riponne-Tunnel seront réalisées en deux étapes :

- la première étape porte sur l'aménagement de la place du Tunnel et fait actuellement l'objet d'un (unique) recours qui retarde sa réalisation ; dans ce cadre, une attention toute particulière a été portée à l'adaptation au changement climatique, avec l'augmentation de la place du végétal, des revêtements clairs, une ombrière, etc. ;
- les interventions prévues sur la place de la Riponne font partie de la seconde étape ; elles seront financées par le préavis « Rues Vivantes II », qui figure actuellement à l'ordre du jour de votre Conseil communal.

Il est par ailleurs prévu de réaliser d'autres investissements en vue d'adapter le centre-ville aux effets du réchauffement climatique ; ils seront également financés par le Préavis « Rues Vivantes II ».

Réponse de la Municipalité

Question 1 : La Municipalité peut-elle renseigner le Conseil communal sur les aménagements de type « provisoires » ou « tactiques » qui pourront être réalisés à la Riponne en été 2022 et les années suivantes ?

La Municipalité n'est pas en mesure de renseigner l'interpellateur ; comme indiqué en préambule, les projets d'aménagement sur le secteur de la Riponne doivent encore faire l'objet de plusieurs études et de concertation avec les acteurs du site.

Question 2 : Quelle approche est privilégiée à la même échelle, soit celle des dispositifs rapidement mis en place et pour une durée réduite, sur le reste du centre-ville et des places des centralités de quartier ?

Comme évoqué en préambule, plusieurs réflexions sont menées de front pour adapter les espaces publics du centre-ville au changement climatique, appuyées par les financements présentés dans le préavis « Rues Vivantes II ».

La Municipalité estime avoir ainsi répondu aux questions de M. Benoît Gaillard.

Ainsi adopté en séance de Municipalité, à Lausanne, le 25 mai 2022.

Au nom de la Municipalité

La vice-syndique
Natacha Litzistorf



Le secrétaire
Simon Affolter